

Canagrex

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le Président, est-ce que mon collègue d'en face accepterait que je lui pose une question à ce moment-ci?

• (1210)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Corbin): Il faudrait pour cela que le député accepte de répondre à une question.

M. Neil: Monsieur le Président, si nous avions droit à 20 minutes de parole, je me ferais un plaisir de répondre à la question, mais ce n'est pas le cas et je crains de ne pas avoir suffisamment de temps. Je suis prêt à répondre à la question du député dès que j'aurais terminé s'il le désire, mais il ne me reste plus qu'une minute et demie. S'il me reste un petit peu de temps je répondrais volontiers à une question.

En conclusion, je voudrais dire que les amendements que nous étudions aujourd'hui devraient rendre le projet de loi acceptable pour la plupart des associations agricoles et des producteurs. Nettement plus de la moitié des personnes qui ont comparu devant le comité était opposée au projet de loi sous sa forme initiale, avant la présentation des amendements. La plupart d'entre elles sont prêtes à accorder à Canagrex, au ministère de l'Industrie et du Commerce ou des Affaires extérieures les pouvoirs voulus pour promouvoir et faciliter l'exploration des produits agricoles. Mais elles sont catégoriquement opposées aux pouvoirs absolus que confère le projet de loi à la société Canagrex en matière d'agriculture.

S'il me reste du temps, monsieur le Président, je suis prêt à répondre à une question du député.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Dionne) se lève-t-il pour poser une question?

M. Dionne (Chicoutimi): Oui, monsieur le Président. J'aimerais savoir si toutes les grandes sociétés comme CN, CP, ainsi que la Commission canadienne du blé qui ont été mises en place par le parti progressiste conservateur, j'aimerais savoir si mon collègue d'en face veut dire que la Commission canadienne du blé qui a les pouvoirs d'acheter et de vendre des produits agricoles perdra ces pouvoirs-là.

[Traduction]

M. Neil: Ce n'est pas du tout ce que je dis, monsieur le Président. La Commission canadienne du blé s'occupe d'une denrée complètement différente qui se vend sur le marché mondial.

M. Smith: Quelle différence cela fait-il?

M. Neil: C'est principalement dans l'Ouest, dans la zone qui relève de la Commission canadienne du blé qu'on récolte le blé, l'avoine et l'orge dont la Commission est précisément chargée d'assurer la commercialisation. Il est donc impossible à la Commission de dresser l'Est contre l'Ouest, comme c'est le cas avec le projet de loi.

[Français]

M. Dionne (Chicoutimi): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser à l'honorable député.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Cela ne pourra se faire que du consentement unanime de la Chambre.

[Traduction]

Y a-t-il unanimité pour permettre au député de poser une autre question?

Des voix: Non.

[Français]

Le président suppléant (M. Corbin): Il n'y a pas consentement unanime.

[Traduction]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour analyser les amendements que le parti progressiste conservateur a présentés relativement au projet de loi C-85 tendant à constituer la société Canagrex et qui visent à éliminer du projet de loi original les dispositions concernant l'achat et la vente. Je constate que ce sont là des amendements que les députés qui m'entourent ne sauraient appuyer.

Lors des séances du comité, nous avons examiné cet aspect du projet de loi avec beaucoup de soin, mais pas suffisamment semble-t-il pour que les représentants de l'opposition officielle comprennent ce qu'il faut pour conclure une vente. Je trouve cela incroyable, d'autant plus que les députés conservateurs prétendent appartenir au parti de la libre entreprise et comprendre à fond tous les rouages du marché. Je trouve curieux que ce soit un socialiste démocrate comme moi qui soit obligé de leur expliquer comment on s'y prend pour conclure une vente, pour faire fonctionner une économie de marché, et pour faire de Canagrex un organisme qui soit utile aux agriculteurs du Canada.

Du stade de la production à celui de la consommation, tous les produits doivent nécessairement emprunter plusieurs voies. Les agriculteurs se chargent évidemment de la production. D'ordinaire, ils n'éprouvent aucune difficulté à organiser le transport des marchandises. D'ordinaire également, nous pouvons très bien effectuer chez nous une partie de la transformation préalable à la livraison au consommateur, bien que nous éprouvions parfois des difficultés pour ce qui est d'entreposer et de manipuler certains produits périssables. Cependant, c'est surtout de l'acheminement, de la vente et de la conclusion de la vente, de tous ces détails qui permettent de réunir suffisamment de produits pour retenir l'attention des acheteurs étrangers, dont les agriculteurs n'ont d'habitude ni le temps, ni l'argent, ni les moyens de s'occuper.

Quelques provinces ont reconnu ce fait et se sont dotées d'organismes très semblables à Canagrex pour conclure des ventes avec les marchés étrangers. En fait, sept de nos dix gouvernements provinciaux se sont dotés d'organismes et d'offices de commercialisation semblables à Canagrex. Ma propre province de la Saskatchewan dispose depuis une dizaine d'années d'un organisme comme celui-là. L'Alberta, la province voisine de la mienne, a été l'une des premières à disposer d'un organisme de ce genre et à le doter de quelques pouvoirs en sus de ceux dont jouira Canagrex.

M. Whelan: C'est une honte!